



## Registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Schengen

Séance du 17 juillet 2024

Présents: Gloden Michel, bourgmestre-président  
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins  
Legill Guy, secrétaire

Absents: a) excusé : -/-  
b) sans motif : -/-

**Objet:** Règlement de circulation temporaire

### ***Le Collège des bourgmestre et échevins,***

Considérant qu'à l'occasion de la « Welleschter Kiermes », il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Vu le règlement de la circulation de la commune de Wellenstein du 6 avril 1993, modifié dans sa suite ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 janvier 2005 modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi du modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

### **ARRÊTE à l'unanimité**

#### **Article 1**

Lundi, le 29 juillet 2024 à partir de 14.00 heures l'accès au parking public « um Hafen » est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens à l'exception des navettes de la « Welleschter Kiermes ».

Cette prescription est indiquée par le signal C,2 + panneau additionnel « Excepté Navette Welleschter Kiermes ».

#### **Article 2**

Lundi, le 29 juillet 2024 à partir de 14.00 heures, le stationnement est interdit sur l'ensemble du parking public « um Hafen » à Schwebsingen suivant le plan annexé. Cette prescription est indiquée par le signal C,18.

Un parking P+R provisoire sera aménagé sur le site. Cette prescription est indiquée par le signal E,23b.

